

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE  
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent



### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne  
 Réclames..... 4 fr. 50  
 Annonces anglaises..... 3 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:  
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

### ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr.	10 fr.
10 fr.	18 fr.
15 fr.	28 fr.

Autres départements.....  
 Etranger et Union postale.....

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
 Quai de l'Hôpital

## ÉLECTION LÉGISLATIVE

Du 4 Décembre

DANS LA TROISIÈME CIRCONSCRIPTION DE LYON

### TROISIÈME ARRONDISSEMENT

15<sup>e</sup> section. — La Mouche, Moulin à Vent  
 Inscrits : 1.485 — Votants : 755

MM. LAGRANGE, républicain..... 285 voix  
 HUMBERT (Alphonse), intransigeant 401  
 BONNOIT, républicain..... 43  
 Bulletins blancs ou nuls..... 26

16<sup>e</sup> section. — Monplaisir, La Villette  
 Inscrits : 1.714 — Votants : 941

MM. LAGRANGE, républicain..... 338 voix  
 HUMBERT (Alphonse), intransigeant 531  
 BONNOIT, républicain..... 50  
 Bulletins blancs ou nuls..... 22

17<sup>e</sup> section. — La Buire  
 Inscrits : 1.603 — Votants : 968

MM. LAGRANGE, républicain..... 474 voix  
 HUMBERT (Alphonse), intrans. .... 373  
 BONNOIT, républicain..... 95  
 Bulletins blancs ou nuls..... 30

18<sup>e</sup> section. — Saint-Louis  
 Inscrits : 1.950 — Votants : 1.284

MM. LAGRANGE, républicain..... 420 voix  
 HUMBERT (Alphonse), intrans. .... 740  
 BONNOIT, républicain..... 107  
 Bulletins blancs ou nuls..... 28

19<sup>e</sup> section. — Saint-André  
 Inscrits : 1.935 — Votants : 1.121

M. LAGRANGE, républicain..... 596 voix  
 HUMBERT (Alphonse), intrans. .... 383  
 BONNOIT, républicain..... 90  
 Bulletins blancs ou nuls..... 47

20<sup>e</sup> section. — La Guillotière  
 Inscrits : 2.031 — Votants : 1.314

MM. LAGRANGE, républicain..... 595 voix  
 Alphonse HUMBERT, intrans. .... 532  
 BONNOIT, républicain..... 152  
 Bulletins blancs ou nuls..... 45

21<sup>e</sup> section. — Immaculée-Conception  
 Inscrits : 1.702 — Votants : 979

MM. LAGRANGE, républicain..... 448 voix  
 Alphonse HUMBERT..... 373  
 BONNOIT, républicain..... 125  
 Bulletins blancs ou nuls..... 33

22<sup>e</sup> section. — Part-Dieu  
 Inscrits : 2.160 — Votants : 1.318

MM. LAGRANGE, républicain..... 420 voix  
 Alphonse HUMBERT..... 747  
 BONNOIT, républicain..... 132  
 Bulletins blancs ou nuls..... 18

## RÉCAPITULATION

Electeurs inscrits..... 14,640  
 Nombre de votants..... 8,680  
 Suffrages exprimés..... 8,455

MM. LAGRANGE..... 3,576 voix  
 Alphonse HUMBERT..... 4,085  
 BONNOIT..... 794

Bulletins blancs ou nuls : 249

### Ballottage

## TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 4 Décembre.

#### LES CREDITS POUR LES NOUVEAUX MINISTÈRES

Un revirement singulier vient de se produire dans la commission des crédits supplémentaires, au sujet des crédits demandés pour l'installation des nouveaux ministères. Il a été dit hier que cette commission, revenant sur sa décision primitive, avait consenti à allouer au nouveau ministre du commerce une somme de 30,000 fr. pour l'approbation d'un local destiné à lui servir de résidence.

Hier la commission est revenue sur cet accord déterminé ; toutefois, sa résolution n'implique pas un refus absolu. La commission n'a pas voulu voter les 30,000 fr., parce qu'on ne lui indiquait pas une affectation précise ; elle n'a pas voulu donner un crédit sans destination déterminée de crainte qu'on n'engageât une dépense supérieure, qu'elle serait obligée de solder plus tard.

Le ministre du commerce avait jeté son dévolu sur l'hôtel occupé autrefois par l'École d'état-major, et qui depuis la suppression de cette école sert de résidence au chef d'état-major général du ministre de la guerre. La commission était prête à approuver ce choix et aurait immédiatement accordé, comme frais de premier établissement, le crédit de 30,000 fr. demandé, s'il avait dû servir à l'appropriation de ce local à l'usage du ministère du commerce.

Mais pour obtenir l'usage de ce local et la déposition du chef d'état-major général, le ministre du commerce est dans l'obligation de consulter le conseil des ministères. Le conseil n'ayant pas encore donné son avis, la commission n'a pas cru pouvoir accorder un crédit, en quelque sorte, en blanc, et elle a refusé les 30,000 fr.

M. Leroy a déposé hier sur le bureau de la Chambre son rapport qui consacre cette décision. Si, d'ici au jour de la discussion devant la Chambre, le gouvernement approuve le choix du ministre du commerce, la commission déclarera qu'elle ne fait pas d'opposition au vote des 30,000 fr.

#### LE BUDGET DE LA MARINE

Les ministères de la marine et des finances se sont rendus hier, à la commission des crédits supplémen-

taires pour donner des détails au sujet d'un important projet de loi tendant à élever le chiffre des crédits alloués au budget extraordinaire de la marine. Ce budget, qui existe, on le sait, depuis les événements de 1870, pour la marine comme pour la guerre, et qui reçoit chaque année une dotation prélevée sur des ressources d'emprunt, a pour but la reconstitution de notre matériel naval. Pour 1882, un projet de loi, déposé dans l'ancienne Chambre, l'avait fixé à 35 millions en chiffres ronds. Le nouveau ministre de la marine vient de demander à la Chambre actuelle, par un projet de loi spécial, d'élever à 43 millions et demi les crédits de ce budget extraordinaire. Il a expliqué hier à la commission les raisons de cette augmentation. Elle a pour but la construction de 27 énormes canons de 34 centimètres dont nos dix cuirassés de premier rang seront armés, et la transformation de trois cents bouches à feu de plus petit calibre qui sont toutes, en fonte ou en bronze et que l'on va contraindre uniformément en acier.

C'est cette substitution qui est la cause principale des augmentations qui devra subir le budget extraordinaire pour 1882.

Outre les explications techniques du ministre de la marine, la commission a entendu celles du ministre des finances, au sujet d'une question financière très importante, relative au projet de loi présenté l'autre jour par M. Gougeard, et qui tend à reporter au budget ordinaire de la marine, pour 1881, 16 millions de dépenses qu'on avait classées à tort, comme exceptionnelles.

La commission des crédits supplémentaires voulait continuer ce système pour 1882, et sur les 43 millions demandés par le ministre de la marine, elle entend en mettre 18 à la charge du budget ordinaire. Mais le ministre des finances résista, car cette exigence est contraire aux projets de dégrèvement pour 1882, qu'on ne peut pas voter en janvier prochain. Aucune décision n'a encore été prise par la commission.

#### LE CONCORDAT

Nous avons annoncé que M. Anatole de La Forge avait prévenu M. Paul Bert qu'il lui adresserait une question au sujet d'une contradiction qui existe entre son langage et celui du président du conseil au sujet du Concordat.

M. Gambetta, dans la déclaration qu'il a lue aux Chambres le 15 novembre dernier, au nom du nouveau cabinet, dit qu'il s'efforcera d'appliquer le Concordat dans son intégralité. M. Paul Bert recevant quelques jours après les fonctionnaires de l'enseignement les cartes, déclarait qu'il appliquerait dans son esprit le Concordat, mais qu'il en négocierait d'autres.

C'est sur les motifs de cette contradiction que l'honorable député de Paris veut faire porter sa question, afin de savoir quelles sont les dispositions que le ministre des cultes peut vouloir renoncer à appliquer.

#### LES NOUVELLES LIGNES DE CHEMIN DE FER

Les bureaux de la Chambre étaient convoqués hier pour nommer une commission de 23 membres, chargée du classement et de la déclaration d'utilité publique de nouvelles lignes de chemin de fer.

Ont été élus membres de cette commission : MM. Tirard, Arrazat, Chantemille, de Ponlevoy, Soye, Perras, Duçost, Bernier, Hervé-Mangon, Thomson, Etienne, Labuze, Baïhaut, Sarrien, Andrieux, Cauzavielh, Raymond, Lacaze, Loubet, Vacher, Laisant et Gilliot.

L'œuvre de cette commission étant limitée à l'objet que nous avons indiqué, la question du rachat n'a pas lieu d'être, posée, et, en effet, dans la plupart des bureaux, elle ne l'a pas été. Dans d'autres, où des membres voulaient la soulever, la majorité s'y est opposée.

Signalons cependant le 11<sup>e</sup> bureau, où MM. Laisant et Gilliot ont été élus en se déclarant partisans du rachat des chemins de fer.

La question se posera lorsque les bureaux examineront la proposition de M. Papon, qui tend précisément au rachat.

#### LES CANDIDATS AU SÉNAT

Le renouvellement sénatorial du 8 janvier prochain va déterminer comme celui d'il y a trois ans, un véritable mouvement d'émigration de la Chambre vers le Sénat. La liste des candidats au Sénat n'est pas encore arrêtée dans tous les départements, et pour ceux où elle l'est on compte déjà douze députés républicains qui aspirent à être nommés sénateurs. Ces membres sont MM. Chris (Alpes-Maritimes) ; Dansie-Bernardin (Haute-Marne) ; Christophe (Orne) ; Devaux (Pas-de-Calais) ; Marcel Barthe et Lacaze (Basses Pyrénées) ; Escarguel (Pyrénées-Orientales) ; Labitte et Magniez (Somme) ; Rubillard et Lemonnier (Sarthe) ; Gent (Vaucluse).

Tous ces députés, d'après les prévisions générales, ont grand-chance d'être élus. Il y aurait donc autant d'élections complémentaires à faire après le 8 janvier pour les remplacer à la Chambre.

#### LES CREDITS SUPPLÉMENTAIRES AU SÉNAT

La droite sénatoriale a tenu aujourd'hui une longue réunion pour arrêter la conduite à tenir dans la discussion des crédits supplémentaires pour l'expédition de Tunisie.

Les avis ont été partagés ; une nouvelle réunion aura lieu demain.

La commission des finances se réunira demain. Le rapport sur la question sera déposé mardi.

#### LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 4 décembre.

Le Temps déclare qu'il comprendrait mieux qu'on choisît un civil comme ministre de la guerre plutôt que comme sous-secrétaire d'Etat.

### BUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 135

## Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

### LE SECRET DES CHAMPDOCE

Il était pressé d'en finir, car au bout de moins d'un quart d'heure, il reparut pimpant.

— C'est rue Sainte-Anne, dit-il, en prenant le bras d'André ; nous irons bien jusque-là à pied, hein ?

— C'est rue Sainte-Anne, en effet, que le sieur Verminet (Isidore) a installé le « siège social » — pour parler comme ses circulaires, — de la Société d'escompte mutuel dont il est le seul directeur général.

La maison qu'il a choisie et décorée de sa plaque d'ardoise, à lettres d'or, ne paie pas de mine. Le tout, qui par hasard remarqué sa façade noire et raille les ordonnances de voirie, ses persiennes et mal assujetties, les vitres craquelées et les sautoires des fenêtres, manque rarement de se dire :

Quelle diable d'industrie exerce-t-on là dedans ?

L'industrie de Verminet n'est pas aisée à définir. La Société d'escompte mutuel, disent les prospectus, est fondée à la seule fin de procurer du crédit à ceux qui n'en ont plus, et de l'argent à ceux qui n'ont pas.

Ideé d'une philanthropie sublime, mais d'une pratique difficile.

La façon d'opérer de Verminet, qu'il appelle son « système financier », est pourtant des plus simples.

Un malheureux commerçant perdu, ruiné, à la veille de la faillite, s'adresse-t-il à lui ? Il le consulte, lui fait signer des billets pour la somme dont il a besoin, et lui remet en échange... d'autres billets, signés par quelque autre négociant non moins perdu, ruiné et aussi près de la faillite que le premier.

Et à chacun d'eux, il dit :

— Vous ne trouvez pas d'argent sur votre signature ?... En voici une qui est de l'oren barre et que vous escomptez aussi aisément qu'un billet de banque.

C'est pourquoi, bravement, il perçoit une commission, payable comptant, par exemple, de deux pour cent sur le montant des billets souscrits.

A ceux qu'il ne satisfait pas une seule signature, il en procure deux, trois, quatre... Ah ! il n'est pas regardant !

Comment Verminet trouve-t-il des clients ? On se l'explique quand on sait tout ce dont est capable le pauvre commerçant obsédé par le fantôme de la faillite, il perd la tête, il se dépatouille, il se raccroche à une signature comme un homme qui se noie à un brin d'herbe.

Parfois cet échange de signatures réussit pour un jour. Tel dont la situation est connue trouve crédit sur la position inconnue d'autrui. L'échéance n'en est que plus terrible.

Ce qui est sûr, c'est que quiconque entre chez Verminet ayant encore quelques chances de rétablir ses affaires, en sort irrémédiablement perdu.

Ceci est déjà bien, et cependant ce n'est que la partie morale des opérations de la Société d'escompte mutuel.

Ses revenus les plus importants et les plus réguliers

liens elle les tire de tripotages infiniment moins avouables encore.

Elle tient boutique, par exemple, de ces « effets de circulation » qui sont le désespoir et l'enfer de la banque. Tous les faiseurs de la commission savent qu'elle fait commerce de signatures associées pour billets à des fournisseurs : depuis trois francs sur timbre créancier, depuis cinq francs sur timbre orne de vignettes commerciales. Il n'est guère de syndicat qui ne soit sur qu'elle fabrique, pour faillites, des titres de faillite et des créances fictives.

On dit que Verminet gagne de l'argent.

XXIII

Donné de ce coup d'œil rapide et pénétrant, de cette vive sensibilité aux objets extérieurs, qui sont le privilège des artistes de talent, André déchiffra, en quelque sorte, l'histoire de la Société d'escompte mutuel, sur la façade de la maison de la rue Sainte-Anne.

— Hum !... voici une boutique, fit-il, qui ne me dit rien de bon.

— Pas d'apparence !... c'est vrai, objecta le jeune M. Gaston d'un ton capable, mais du fond, beaucoup de fond !... Il s'y brasse, voyez-vous, des affaires de tout vous ne vous douteriez jamais. Ah !... Verminet est un gaillard qui sait le « truc ».

C'était justement ce que pensait André.

Son opinion était irrévocablement arrêtée sur le compte de ce personnage de tant de « trucs », capable d'abuser de l'inepte facilité d'un jeune idiot, et qui tendait aux mineurs la plume pour faire des faux.

Il ne risqua cependant pas la moindre objection et suivit le jeune M. de Gandelu fils qui semblait connaître admirablement les étres.

Sur ces pas, il longea un corridor fort long, encore plus étroit, puant et obscur, traversa une cour humide autant qu'un puits, et gravit un escalier à ram-

pe visqueuse, à marche traîtresses et glissantes autant que de la glaise.

Arrivé au second étage, devant une porte historique d'inscriptions et d'avis concernant l'ouverture et la fermeture de la caisse, le jeune M. Gaston s'arrêta.

— C'est ici, dit-il à son compagnon, entrons...

Il tourna le bouton, suivant les indications de la porte, et André et lui pénétrèrent dans une vaste pièce haute de plafond, à tapisserie éraillée, ornée de banquettes de velours verdâtre, séparée en deux par un grillage à mailles serrées, derrière lequel cinq ou six employés mangeaient, car c'était l'heure du déjeuner.

Les émanations du poêle de fonte, des paperasses, des employés et des victuailles se mêlaient et se confondaient en un parfum, qui saisissait l'estomac et le nez et produisait la sensation d'une barbe de plume chatouillant l'arrière-gorge.

— M. Verminet ?... demanda le jeune M. Gaston.

— En affaires ! répondit insoucieusement un des commis la bouche pleine.

Cette réception parut on ne peut plus inconvenante à l'intelligent jeune homme. Le traiter avec ce sans-gêne, lui !...

— Hein !... fit-il en enfant sa voix de fausset et du ton le plus impertinent qu'il put prendre, vous dites ?... Je la fais aux autres, celle-là, mais on ne me la fait pas !...

Il sortit en même temps de sa poche et présenta à l'employé une de ses cartes de visite, timbrées dans un angle de cette couronne de marquis dont la vue exaspérait et faisait bondir l'honnête entrepreneur.

— Si Verminet est occupé, ajouta-t-il, dérangez-le, parbleu !... Dites-lui que c'est moi qu'il laisse attendre, Gaston de Gandelu !

L'employé de la Société d'escompte mutuel fut si ému de ces airs superbes que, sans mot dire, il se dressa, prit la carte, et sortant du grillage, disparut

Le Paris constate l'hostilité dont la Suisse et la Belgique font preuve vis-à-vis de la France, au sujet des traités de commerce.

Le Télégraphe dit que le despotisme de M. de Bismark a engendré l'hostilité de la nation.

La France souhaite la formation d'un groupe indépendant à la Chambre.

La Marseillaise estime que l'invalidation de M. Amagat est injuste.

La Gazette de France dit que la majorité du Sénat et de la Chambre s'est couverte du mépris universel.

Le Pays remarque une hostilité naissante entre MM. Gambetta et Grévy.

## Informations

Paris, 4 décembre

### Dîner diplomatique

Un dîner diplomatique a eu lieu, hier soir, au ministère des affaires étrangères.

Tous les ministres, à l'exception de M. Cazot, en deuil, et de M. Raynal, encore souffrant, les sous-secrétaires d'Etat et les ambassadeurs y assistaient; de même, les directeurs du ministère des affaires étrangères. En tout, soixante-trois convives.

Le nonce, doyen du corps diplomatique, occupait la place d'honneur.

### Les cadres de la marine

Le Paris, confirmant le retrait de la loi sur les cadres de la marine, dit que ce projet s'éloignait trop du programme d'améliorations et de réformes que le capitaine Goujeard avait longuement médité avant d'accepter le portefeuille et qu'il est disposé à exécuter avec autant de résolution que de vigueur.

### Le traité franco-suisse

On annonce de Berne que le gouvernement suisse envoie à Paris M. Ruchonnet, chef du département fédéral du commerce, pour assister M. Kern dans ses négociations avec la France.

La dépêche qui annonce la venue de M. Ruchonnet, ajoute :

« On conserve peu d'espoir d'arriver à la conclusion du nouveau traité. Cependant, la Suisse n'abandonnera pas la partie sans avoir fait tous les efforts possibles pour amener un résultat favorable. »

### M. Gambetta dans la Côte-d'Or

On annonce que M. Gambetta viendra passer ses vacances du nouvel an dans la Côte-d'Or chez M. Spuller, qui possède une propriété dans ce département.

### L'anniversaire de Champigny

Champigny a vu cette année deux solennités célébrées en mémoire de la bataille sanglante du 2 décembre 1870. La première a été célébrée vendredi, elle a consisté en deux cérémonies, l'une religieuse, l'autre purement civile. Cette dernière s'est terminée par un banquet qu'a présidé M. Lockroy, député de la Seine, et auquel ont pris part les combattants de Champigny.

La deuxième solennité a été célébrée aujourd'hui. Les combattants de la Côte-d'Or 1870-1871, formés en comité dans le but de perpétuer le souvenir des efforts faits par leurs compatriotes pour la défense de la patrie, se sont rendus, aujourd'hui dimanche, au monument funèbre pour saluer la mémoire de ceux d'entre eux qui sont morts au champ d'honneur et y déposer une couronne d'immortelles.

L'Harmonie du onzième arrondissement prêtait son concours à cette solennité.

Le cortège, conduit par la municipalité de Champigny, se composait de la Société des volontaires de 1870, des Flobertistes du onzième arrondissement et des anciens mobiles de la Côte-d'Or.

### La souscription Négrier

On mande d'Alger que les promoteurs de la souscription destinée à offrir une épée d'honneur au colonel de Négrier, réunis en assemblée générale, ont décidé de mettre à la disposition de la Ligue française de l'enseignement, la somme de 1,890 francs formant le produit de cette souscription demeuré sans emploi.

### Exposition des beaux arts à Vienne

Une exposition internationale des beaux-arts doit avoir lieu à Vienne en 1882.

Sur la demande du gouvernement français, la commission d'organisation a décidé qu'un jury d'admission pourrait être constitué à Paris, même pour l'admission des œuvres françaises, et que toutes les œuvres jugées dignes par lui d'être admises, ne seraient plus sujettes, à leur arrivée à Vienne, à l'examen d'un autre jury.

Le dépôt des ouvrages devra être fait au palais des Champs-Élysées avant le 12 janvier 1882. Les envois seront faits par les soins du ministère des beaux-arts.

Un espace de 536 mètres est réservé à la peinture française. L'arrangement de notre section sera abandonné aux soins du commissaire que déléguera le gouvernement.

### Petites Nouvelles

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration de l'École des hautes études commerciales. Cette cérémonie a été présidée par M. Gambetta.

— On télégraphie de Vienne que les rapports entre le gouvernement autrichien et le gouvernement roumain sont interrompus.

— Les membres de la colonie française de Tunis ont fait hier à M. Roustau, à son départ pour la France, une ovation enthousiaste.

— Deux employés du ministère de la guerre qui avaient fait des déclarations importantes à l'avocat de M. Henri Rochefort, pour l'affaire Cisse, vont être remplacés.

— Le groupe de l'autonomie communale va offrir un banquet à ceux de ses membres qui ont été élus députés.

## LES TERGIVERSATIONS DE M. CHANZY

M. le général Chanzy, après avoir donné sa démission d'ambassadeur à Saint-Petersbourg, a accepté en échange un grand commandement frontière, après avoir consenti d'ailleurs à faire partie du conseil supérieur de la guerre.

Voilà qui va singulièrement étonner les gens qui s'imaginaient que le bon sens était la règle dirigeante en politique. Ils s'étaient dit que, du moment où un ambassadeur se retirait parce qu'il n'acceptait pas le programme du nouveau ministère, lui était difficile d'accepter de ce même ministère un autre poste, encore bien que ce poste fût tout militaire.

M. le général Chanzy a du reste compris tout le premier ce qu'il y avait de choquant dans cette conduite, et il a fait publier hier dans le Temps la petite note suivante :

M. le général Chanzy s'est décidé, après de longues hésitations, à maintenir sa démission comme ambassadeur de la République française auprès de l'empereur de Russie.

Il part dimanche pour Saint-Petersbourg, où il présentera ses lettres de créance.

La retraite définitive de M. le général Chanzy est beaucoup plus motivée par des raisons de convenance personnelle, que par des dissidences tranchées sur la politique extérieure ou intérieure du nouveau cabinet.

M. le général Chanzy a déjà donné son concours au gouvernement pour la constitution du conseil supérieur de la guerre; il va le lui donner plus activement encore dans le commandement militaire important qu'il a accepté et qu'il va recevoir incessamment; enfin, il s'arrêtera quelques jours à Berlin, sur le désir de M. le ministre des affaires étrangères.

Comme la résolution de M. Chanzy n'a été définitive que depuis peu, son successeur n'est pas encore choisi.

M. le général Chanzy a été de l'avis de tout le monde. Il a senti qu'il y avait dans cet échange de situations quelque chose d'anormal. Il reste à regretter qu'il ait été assez maladroite pour laisser donner trop d'importance à sa retraite.

Car, on fin de compte, il n'y a pas d'homme indispensable.

M. le général Chanzy nous représentait à Saint-Petersbourg.

Il démissionne. Demain, il sera remplacé par un homme qui aura la confiance du cabinet et défendra au même titre nos intérêts.

Aujourd'hui, M. le général Chanzy est placé à la tête d'un corps d'armée.

Demain, si l'y renonce, on lui trouvera un successeur qui ne sera ni moins instruit, ni moins patriote.

Ainsi va le monde depuis qu'il est monde.

*Uno avulso non deficit alter.*

Pour être banal l'adage n'en est pas moins juste. Double raison pour blâmer tous ceux en général, et M. Chanzy en particulier, qui, par une démission donnée mal à propos, peuvent mettre un moment en suspicion la cordialité des rapports du gouvernement français avec les cours près desquels ils ont été accrédités.

## ÉTRANGER

### Italie

#### L'armée italienne

Rome, 4 décembre. — Voici, d'après les journaux de Rome du 3 décembre, les principales propositions des projets de loi déposés à la Chambre par le ministre de la guerre. Le contingent annuel de première catégorie serait porté à 75,000 hommes; la durée du service fixé à quatre ans pour la cavalerie, à deux ans pour le train, à trois ans pour les autres armes. Un congé d'un an serait accordé à une partie de la classe à l'exclusion de la

cavalerie, et serait limité à huit mois pour l'artillerie. On pense avec ce système, et en restant dans les limites du budget ordinaire de 200 millions, arriver à avoir sur le pied de guerre une armée de première ligne de 420,000 hommes et de 200,000 hommes sur le pied de paix.

À la suite de ces modifications, l'armée italienne sera composée de la manière suivante: 96 régiments d'infanterie, 12 régiments de bersagliers, 108 compagnies alpines dont 35 de l'armée active, autant de la réserve et de la milice mobile, 83 régiments de cavalerie à 4 escadrons et un dépôt (en temps de guerre, on formerait deux ou trois divisions de cavalerie), 12 régiments d'artillerie de campagne à 10 batteries, 3 compagnies du train et un dépôt, 2 batteries d'artillerie montée à 2 batteries, 1 régiment d'artillerie de siège, 1 régiment à 10 compagnies d'artillerie des côtes et 2 compagnies d'ouvriers. Génie: 2 régiments de sapeurs, une brigade à 4 compagnies d'ouvriers pour les chemins de fer, 1 régiment de pontonniers, 12 compagnies d'infirmiers, 12 compagnies de sol-d'administration.

### Le discours de M. Gambetta

Rome, 4 décembre. — Le Popolo romano lue M. Gambetta d'avoir exclu nettement toute idée d'annexion de la Tunisie, et d'avoir déclaré franchement que la France n'exercera dans son protectorat aucune autre influence que celle qui lui est imposée pour assurer le paisible développement économique de l'Algérie.

Le journal félicite aussi M. Gambetta de chercher un *modus vivendi* qui enlèvera à la question tunisienne tout caractère offensant pour les autres puissances, notamment pour l'Italie et l'Angleterre.

### Espagne

#### Les Chambres Espagnoles

Madrid, 4 décembre. — Le Congrès après en considération une proposition tendant à modifier la formule du serment législatif, pour éviter de violenter la conscience de certains députés. Le gouvernement adhère à cette proposition.

Le Sénat a approuvé définitivement l'ensemble des projets de loi du ministre des finances, relatifs à la conversion immédiate des dettes amortissables et à l'autorisation de traiter avec les porteurs de dette de la consolidée pour une conversion totale.

### Russie

#### Condamnation d'un prince russe

Saint-Petersbourg, 4 décembre. — Le jugement a été rendu hier, sur l'affaire du prince Tcherwasczidze, accusé d'avoir tué, dans une dispute de cabaret, M. Mostassin, un négociant.

Le prince a été reconnu coupable d'avoir infligé avec son sabre des blessures graves, mais pas de nature à entraîner la mort.

En conséquence, il a été condamné à la dégradation militaire, à cinq années de forteresse, à l'exil, plus une amende de trois mille roubles à titre d'indemnité à un autre négociant, qui a été blessé dans la rixe.

On espère pouvoir faire modifier cette sentence.

Hussard accusé d'avoir assassiné sur les dix-huit

### Turquie

#### Le choléra à la Mecque

Alexandrie, 4 décembre. — La commission sanitaire a reçu une dépêche de Constantinople annonçant qu'il n'y a eu, à la Mecque, qu'un seul cas de décès par le choléra, le 19 novembre, et un le 20 novembre. A Djeddah, on n'a eu à déplorer aucun décès dans les journées du 22 et du 23.

## LA NATION SŒUR

L'Italie répond au traité de commerce franco-italien d'une singulière façon: le comité irrédentiste de Palerme vient de décider qu'on célébrerait avec le plus vif éclat à Palerme le centenaire des Vêpres siciliennes. Les étrangers qui ont l'habitude de passer l'hiver dans le chaud pays de Sicile font déjà leurs préparatifs pour se rendre dans des pays plus hospitaliers où ils n'auront pas le spectacle éœurant de voir célébrer l'anniversaire d'odieus massacres nocturnes, au souvenir desquels la population sicilienne n'a qu'à rougir et à se couvrir le visage.

Le grand libéral Crispi a été choisi comme président de cette fête italienne qui s'ue la haine des Français.

Dans le monde diplomatique de Rome, on ne croit plus à la possibilité de choisir M. Crispi pour le poste d'ambassadeur à Paris, surtout depuis qu'on a appris le singulier honneur qu'a brigué cet homme politique, en acceptant de présider une manifestation qui ne signifie pas autre chose qu'une injure à la France. On dit aussi que si on aime en France que les ambassadeurs soient mariés, parce qu'alors il y a des fêtes et des réceptions aux ambassades, le high-life politique cosmopolite ne tiendrait nulle-

ment à fréquenter des salons où le maître de la maison a eu un procès en bigamie.

A Berlin et à Vienne, on est indigné de ce qui se passe en Sicile, et on avoue, avec amertume profonde, que la célébration du centenaire des Vêpres siciliennes dénote que la situation extérieure est mal équilibrée, et que l'Italie donne un exemple affligeant aux pays encore monarchiques.

## L'ACCIDENT DU CHEMIN DE FER DU NORD

Une dépêche nous a appris hier qu'il n'y avait que des blessés et pas de morts dans cette nouvelle catastrophe. C'est heureux. Voici aujourd'hui quelques détails sur cette collision :

Vendredi soir, à dix heures quarante, la machine n° 4030 se présentait au disque à pétard situé au kilomètre 3,200 dans la plaine Saint-Denis.

Cette machine venait prendre un train de wagons vides formé en gare de la Plaine. Le disque était à l'arrêt. La machine s'arrêta. Avant que le chauffeur ait eu le temps de se porter à l'arrière pour protéger la machine, le train de voyageurs numéro 216, venant de Crépy-en-Valois, arriva à toute vapeur et vint tamponner la machine.

Le choc fut si violent que la machine 4030 fut jetée hors des rails. Ce fut pendant quelques minutes un désordre indescriptible. Les voyageurs, dont plusieurs étaient blessés, criaient, demandant du secours.

Enfin les employés de la gare arrivèrent avec des torches et constatèrent que personne n'était mort. Il y a eut sept blessés et un grand nombre de contusionnés.

Voici les noms des blessés : Compagnon, 96, boulevard des Batignolles. Duquerroux, 248, faubourg Saint-Honoré. Saqueville, 31, rue des Batignolles. Serain, 69, rue des Aubépines. Perrier, 59, rue d'Argenteuil. Gaudin, 7, rue Payen. Richoux, employé au contrôle.

Les blessés et les voyageurs ont pris place dans le train circulaire de grande ceinture et ont été ramenés à Paris.

Des médecins mandés en toute hâte ont donné les premiers soins aux blessés. Aucun d'eux n'est en danger de mort.

Le mécanicien et le chauffeur du train 216 ont été contusionnés. La voie de Soissons est obstruée.

## DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

### ISÈRE

#### Cour d'assises de l'Isère

##### Incendie volontaire

(Suite)

Grenoble, 4 décembre. — L'audience est reprise à deux heures. Les témoins, au nombre de 10, viennent confirmer les faits relevés dans l'acte d'accusation et à établir que la principale part du crime incombe à la femme Arthaud qui exhortait sur son mari, vieillarde de 70 ans, une influence néfaste.

M. l'avocat général Bernard prononce son réquisitoire. Il établit la culpabilité des époux Arthaud, bien plus grande pour la femme qui a été l'instigatrice du crime.

Il demande néanmoins pour tous les deux, le bénéfice des circonstances atténuantes.

La parole est ensuite donnée au défenseur d'Arthaud, M. Camond, qui demande l'acquiescement de son client. Selon lui, c'est un homme doux, paisible, poussé au crime par sa femme qui est détestée de tous.

M. Ferrand demande pour la femme Arthaud le bénéfice des circonstances atténuantes. Il écarte la question de vengeance et trouve une excuse de la rapacité de sa cliente dans la rapacité des gens de la campagne.

Après une heure de délibération, le jury revient en séance à dix heures du soir, rapportant un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes contre les deux accusés.

La cour condamne alors Arthaud à cinq ans de réclusion et la femme Arthaud à vingt ans de travaux forcés.

### Tribunal de commerce

Les électeurs consulaires sont convoqués par le comité d'initiative à assister à une réunion qui aura lieu après-demain mardi, 6 décembre, à 10 heures du matin, salle des Concerts, pour s'entendre sur le choix des candidats aux sièges vacants du tribunal de commerce.

par une porte latérale sur laquelle on lisait : Direction.

Quelle victoire pour le jeune M. Gaston. Aussi jeta-t-il à André un regard triomphant où éclatait le plus légitime orgueil.

Presque aussitôt le commis reparut.

— M. Verminet, dit-il, est en conférence, il vous prie, monsieur, de l'excuser et d'attendre; il vous recevra dès qu'il aura terminé.

Puis, jaloux sans doute de se concilier les bonnes grâces d'un homme de tant de désinvolture, et de bien poser son patron, du même coup, il ajouta en s'inclinant respectueusement :

— Le patron cause en ce moment avec M. le marquis de Croisenois.

— Tiens !... tiens !... tiens !... exclama le jeune M. Gaston, ce cher marquis !... Elle est bien bonne !... Dix louis qu'il sera ravi de me serrer la main.

A ce mot de Croisenois, André avait tressailli, et tout son sang avait afflué à son visage.

Croisenois !... C'était l'homme qu'il haïssait de toute l'énergie de son être, ce misérable qui, s'armant d'un secret volé, comme l'assassin de l'ignoble couteau, allait contraindre Sabine de Musson à lui abandonner sa main !... C'était ce vil scélérat que M. de Breulh-Faverly, et lui André, et Mme de Bois-d'Ardon, s'étaient juré de démasquer !

Cependant André ne l'avait jamais vu. Il comptait le jour même s'attacher à ses pas, le suivre, l'observer, surprendre son présent, fouiller son passé, sonder tous les mystères de sa vie, mais il ne le connaissait pas encore physiquement.

Et il frissonnait à cette idée qu'une porte seule le séparait de cet ennemi mortel, qu'il allait le voir, qu'il traverserait la salle, qu'ils se trouveraient face à face, que leurs yeux se croiseraient, qu'il entendrait le son de sa voix, qu'il pourrait, d'un regard,

essayer de plonger au plus profond de cette âme de boue...

Si forte était son émotion qu'il avait grand-peine à la dissimuler; heureusement son compagnon ne faisait nulle attention à lui.

Sur l'invitation de l'employé, le jeune M. Gaston s'était assis, et renversé sur sa chaise, les jambes croisées, les pouces dans les entournures de son gilet, il s'éclaircissait, s'offrait de trois quarts, de profil et de face, à l'admiration ébahie des tristes hères qui écrivaient derrière le grillage.

Quand il jugea tout son effet produit, il tira André par son paletot, et penchant sa chaise vers lui :

— Vous connaissez ce cher marquis ? demanda-t-il assez haut pour que personne dans la salle ne perdît un mot.

André eut une exclamation sourde, que l'autre prit pour une réponse négative.

— Pourquoi fit-il, vous n'en avez pas entendu parler !... Elle est forte !... dans quel monde vivez-vous donc ?... Henri de Croisenois est un de mes bons amis !... même il me doit cinquante louis que je lui ai gagnés au bacc, chez Ernestine, une misère !

André n'écoutait pas.

Il était émerveillé, confondu, de cette surprise du hasard, ou plutôt de la voix mystérieuse choisie par la Providence.

Jamais, en donnant comme il l'avait projeté, sa main aux préliminaires de ses investigations, il n'eût découvert rien qui approchât de ce qu'il avait entendu en ce moment.

C'était un indice grave qu'il recueillait, il en avait le présentiment.

Il avait jugé Verminet, et les relations de Croisenois avec ce ténébreux maquignonneur d'affaires avaient une claire signification. De ce côté, évidemment, il fallait diriger les recherches.

André, jusqu'alors, se débattait au milieu d'épaisseurs ténébreuses qu'il sentait vaguement peuplées d'ennemis, à cette heure il apercevait comme une lueur. Il allait s'élaner au hasard, et voici qu'il lui semblait tenir le bout du fil, qui allait le guider à travers le labyrinthe d'iniquités de Croisenois.

Comme à ce jeu où le perdant est condamné à retrouver un objet caché, et le cherche guidé par des indications railleuses, il entendait au dedans de lui-même une voix qui lui criait :

— Tu brûles.

De plus, il se trouvait que cet inepte garçon dont il devenait le mentor était lié avec le misérable. Pourquoi n'en tirerait-il pas de précieuses indications ?

— Vraiment, lui demanda-t-il, vous êtes l'intime de M. de Croisenois ?

— Parbleu !... répondit le jeune M. Gaston. Demandez plutôt à Adolphe de chez Brébant... vous allez voir, tout à l'heure. Je suis surtout du dernier bien avec une dame qui lui coûte les yeux de la tête, tandis que moi... Ah ! elle est bien drôle !... mais mystère !... comme dit Léonce, beaucoup de mystère !

M. Henri de Croisenois portait un costume du matin, fort élégant, à la mode, mais non ridicule, comme celui de Gaudelou fils.

Il connaissait son éternel cigare et fouettait son pantalon de drap gris clair, du bout d'une badine de cuir de Russie à pomme d'or.

D'un coup d'œil, d'un seul coup d'œil il le concentra tout son âme, tout ce qu'il avait d'intelligence, de pénétration, de finesse, André vit assez Croisenois pour ne l'oublier jamais, pour être à même de faire encore son portrait de mémoire, au bout de vingt ans.

Il lui trouva l'air faux et traître, et sous les apparences du viveur de bonne compagnie, insouciant et sceptique, il crut reconnaître une astuce réflé-

chie, une méchanceté froide, et cette redoutable détermination des gens prêts à tout.

Le regard, surtout, le frappa par sa mobilité. Les yeux lui paraient troubles, éfarouchés, effarouchés comme ceux de l'homme qui, ayant fait un mauvais coup, sait qu'il a tout à craindre le danger de part et d'autre.

— Il est impossible, pensa André, que cet homme ne soit pas un scélérat.

A cinq pas, le marquis avec ses petites moustaches fines et soyeuses jouait encore le jeune homme, mais André reconnu qu'en réalité, il devait être bien plus vieux que son âge.

Sous les artifices d'une toilette savante, sous le cold-cream et la poudre de riz, l'artiste distinguait les traits flétris du libertin surmené.

Les émotions du jeu, les nuits de débauches, les anxiétés d'une existence précaire, les plaisirs extorqués, avaient ridé les tempes, éclairci les cheveux, fané les lèvres et bridé les paupières veuves de fils.

M. de Croisenois semblait d'ailleurs de la meilleure humeur du monde, et c'est du ton le plus gai que Verminet et lui achevaient la conversation commode, ou plutôt la résument, comme on fait presque toujours après un long entretien, au moment de se séparer.

— Il demeure donc bien entendu, disait le marquis, que je n'ai pas à me préoccuper des affaires qui naissent pendant que vous et moi.

— Inutile !... j'aviserai !

— N'y manquez pas surtout !... Diable !... Un retard, un quelconque, un oubli auraient des conséquences graves.

Après

### Arrivée de M. Pointu

Notre nouveau préfet, M. Pointu, est arrivé ce matin à onze heures et demie. Nous souhaitons la plus sympathique bienvenue à M. Pointu qui arrive parmi nous précédé d'une réputation de républicain de vieille date et d'administrateur distingué.

### Mort accidentelle

Aujourd'hui, vers midi, un ouvrier maçon, d'origine piémontaise, Félix Morandi, âgé de 18 ans, travaillait au 3<sup>e</sup> étage d'une maison en construction, située au cours Berriat, voie 24, lorsque le plateau sur lequel il se trouvait se brisa, et le malheureux ouvrier fut précipité contre le sol. Lorsqu'on le releva, il avait l'os frontal brisé. Les soins qui lui furent prodigués par MM. le docteur Guédal et le pharmacien Richard, furent inutiles et le malheureux Morandi ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Son corps a été transporté à l'hospice.

### Un théâtre à Voiron

Sur les réclamations incessantes de la population, la municipalité voironnaise vient de décider la réorganisation du théâtre de cette ville. Plusieurs troupes théâtrales sont en pourparlers pour louer la salle, notamment celle de Grenoble.

### Triste mort d'un enfant

Sassenage, 4 décembre. — Lundi dernier, Marie Francoz, âgée de 3 ans, dont les parents sont cultivateurs à Enzin, était sortie vers huit heures du matin du domicile de ses parents pour aller s'amuser dans le voisinage avec sa sœur et d'autres enfants de son âge. A onze heures sa sœur rentra seule disant qu'elle était restée à cueillir des fleurs. On se mit en vain à sa recherche. Pendant trois jours on ne sut ce qu'elle était devenue, lorsque jeudi dernier, on trouva son cadavre au pied d'un pommier, dans un bois à 2 kilomètres du domicile paternel. Son ventre et ses jambes portaient des traces d'égratignures semblant provenir d'une glissade sur un corps dur. On suppose qu'elle n'aura pu rejoindre la demeure de ses parents et qu'elle sera morte de froid et de faim.

### L'ÉCLIPSE DE LUNE D'AUJOURD'HUI

S'il fait beau aujourd'hui lundi, dans la soirée, observerez la lune à son lever : elle sera alors presque en totalité plongée dans l'ombre que la terre forme constamment derrière elle, à l'opposé du soleil, c'est-à-dire presque complètement éclipisée.

Le commencement de l'éclipse, en l'entrée de notre satellite dans le pénombre de la terre aura lieu de jour, avant que la lune soit levée pour la France, à 2 h. 25 m. du soir ; l'entrée dans l'ombre complète de la terre aura lieu à 3 h. 37 m. ; milieu de l'éclipse à 5 h. 18 m. ; sortie de l'ombre à 6 h. 58 m. ; sortie de la pénombre à 8 h. 10 m.

L'éclipse sera presque totale, car elle atteint les 973 millièmes du disque lunaire.

Quoique plus fréquentes que les éclipses de soleil, pour un lieu déterminé, les éclipses de lune un peu importantes sont encore assez rares ; ainsi, nous n'en aurons pas de totale visible à Paris avant le 4 octobre 1884.

Ces phénomènes ont une importance spéciale dans la science, en ce qu'ils permettent aux astronomes de mesurer la marche des rayons du soleil à travers l'atmosphère terrestre, ainsi que la forme, l'étendue et le degré d'obscurité de l'ombre de la terre.

Cette ombre n'est pas complète, et il est extrêmement rare que, même au milieu de ces éclipses totales, le disque de la lune disparaisse entièrement.

C'est arrivé en 1642, 1761 et 1816 ; il a été impossible de trouver dans le ciel la place de la lune. Mais, ordinairement, elle se voile d'une teinte d'un rouge sang plus ou moins foncé.

On trouve, dans l'Astronomie populaire de Flammarion, d'intéressants détails sur les éclipses observées, ainsi que le tableau du cycle complet des éclipses passées et futures et le moyen facile de les prédire.

Les éclipses de lune, notamment, reviennent régulièrement au bout de dix-huit ans et onze jours. Ainsi celle de demain est la même que celle qui est arrivée le 25 novembre 1863, et nous la reverrons avec plaisir le 18 décembre 1899... bien près du vingtième siècle.

M. Flammarion rapporte que Christophe Colomb, qui connaissait ce cycle, se tira d'un fort mauvais pas le 1<sup>er</sup> mars 1505 : les Indiens le tenaient captif, et il était menacé de mourir de faim, lorsqu'il demanda à parler au peuple assemblé : il se présenta une demi-heure avant une éclipse de lune, et annonça que, puisqu'il se refusaient à lui obéir, il allait priver leurs nuits de la lumière de la lune. Ils restèrent d'abord fort indifférents à cette menace ; mais à peine virent-ils l'astre des nuits commencer à perdre sa lumière, qu'ils se jetèrent en suppliant à ses genoux.

Une heure après les vivres abondaient devant l'équipage du grand capitaine et la Jamaïque était conquise.

### Concert de la Société Chorale Lyonnaise

Hier, à 1 heure, avait lieu dans la salle du Casino, le concert annuel de la Société « Chorale Lyonnaise ». Le début la salle était comble.

Nous ne ferons pas l'éloge de cette Société, il n'est pas à faire. D'ailleurs ses six prix au dernier concours de Vienne parlent assez haut ; adressons cependant nos félicitations les plus méritées à son directeur, pour l'organisation générale du concert et son triage intelligent dans les nombreux morceaux de son répertoire.

Avec le chœur mixte, *La Brebis et le Nid*, et le *Monte Ory* (1<sup>re</sup> scène), nous avons vu que la « Chorale » était familiarisée avec les difficultés de la musique d'ensemble. La scène dramatique, à *Bord*, si

difficile à rendre, a été très applaudie, et *En Zig-Zag*, voyage humoristique, a réjoui tous les auditeurs.

Les artistes du Grand-Théâtre qui prêtaient leur concours étaient Mlle Fincken, MM. Lestellier, Seguin, Mlle Fincken a été très vivement applaudie dans l'air des bijoux de *Faust* et dans son duo d'*Hamlet*, avec Seguin, qui a soulevé les applaudissements de toute la salle dans son grand air du *Bal masqué*. Notre fort ténor Lestellier, nous a chanté avec tant d'art la romance d'*Ada* (1<sup>re</sup> acte), qu'il nous fait souhaiter la reprise de cet opéra. M. Malen, violoncelliste distingué, et M. Forestier, pianiste accompagnateur, ont aussi prêté leur concours.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Lundi, 5 décembre, 339<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 39 ; coucher, 4 h. 02. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1791). — Mort du compositeur Mozart.

Un concours sera ouvert, le 27 février 1883, pour l'admissibilité dans le corps des commissaires de surveillance administrative. Il consiste en plusieurs épreuves écrites faites aux chefs-lieux des départements qui seront ; désignés ultérieurement par le ministre des travaux publics et notifiés aux candidats.

Les candidats anciens officiers des armées de terre ou de mer ne devront pas avoir plus de 54 ans, et les autres candidats moins de 25 et plus de 34 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1883.

La limite d'âge est reculée à 40 ans pour les candidats comptant, comme employés secondaires des ponts et chaussées, 6 ans au moins de service, dont 3 au moins dans le contrôle de l'exploitation des chemins de fer.

Les dispositions relatives à la limite d'âge sont formelles et ne comportent aucune exception.

Nul ne peut être admis plus de deux fois à prendre part au concours.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre des travaux publics avant le 1<sup>er</sup> janvier 1883 (terme de rigueur.)

Les jeunes gens de la classe de 1881, c'est-à-dire ceux qui sont nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1861, sont invités à se rendre immédiatement ou à se faire représenter à la mairie du domicile de leur père, ou de leur mère si elle est veuve, ou de leur tuteur s'ils sont orphelins, pour y effectuer les déclarations nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement ou relatives aux réclamations qu'ils auraient à faire valoir.

Les jeunes gens doivent, à moins d'absence de France ou des départements, ou à moins de cas de maladie, venir en personne à la mairie, pour y faire les déclarations prescrites, afin de permettre au maire de prendre leur signalement, de constater leur taille et leur degré d'instruction.

En quittant le commandement de la 28<sup>e</sup> division militaire pour aller occuper les hautes fonctions de chef d'état-major général au ministère de la guerre, M. le général de Miribel a adressé à la 28<sup>e</sup> division l'ordre du jour suivant :

En quittant le commandement de la 28<sup>e</sup> division, je tiens à vous remercier de votre zèle, de votre discipline, de votre concours que vous m'avez prêté.

J'éprouve un grand regret à me séparer de vous, car nous n'avions tous qu'une même pensée ; le relèvement de la patrie.

Continuons à consacrer nos efforts et notre vie au travail et au progrès de l'armée ; c'est un devoir que nous impose l'amour du pays ; nous n'y manquerons pas.

DE MIRIBEL.

M. le général Brunon, commandant la 56<sup>e</sup> brigade d'infanterie, est appelé au commandement intérimaire de la 28<sup>e</sup> division.

Nous apprenons que par un prochain ordre de service, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée va faire connaître à son nombreux personnel une disposition nouvelle qui a été prise par son conseil d'administration. D'après cette disposition, les fonctions actives de la direction générale seront confiées à M. Noblemaire, actuellement chef de l'exploitation. M. Paulin Talabot, sur l'initiative duquel cette mesure a été prise conserverait sa situation prépondérante dans le conseil.

L'hiver semblait depuis hier vouloir commencer, c'est le moment de dire quels sont les deux pays où, d'après les récentes observations, il fait le plus froid.

C'est à Verkoyansk et à Tzakoutsk, en Sibérie, où la température atteint souvent 40 degrés au-dessous de zéro.

En Amérique, le point où le thermomètre descend le plus bas se trouve sur les îles Parry.

Ce n'est pas au pôle nord, comme on voit, que se trouve le maximum du froid, comme ce n'est pas à l'équateur qu'est le maximum de la chaleur.

Plusieurs journaux ont annoncé que l'administration avait l'intention de soumettre à une réglementation spéciale la vente et l'achat du vitriol dont l'emploi criminel devient malheureusement de plus en plus fréquent.

Cette nouvelle ne saurait être exacte. En effet, aucune disposition législative ou réglementaire ne confère à l'autorité administrative le droit d'imposer des conditions restrictives au commerce du vitriol et autres substances corrosives.

Il faudrait, pour cela, un décret rendu au conseil d'Etat, assimilant ces substances aux substances toxiques, dont la vente et le débit ne peuvent avoir lieu que moyennant l'accomplissement de certaines formalités.

Hier, nos braves sapeurs-pompiers ont célébré la sainte Barbe. Après la revue du matin, ils se sont réunis le soir en plusieurs banquets où la gaieté la plus franche et la cordialité la plus vive n'ont cessé de régner.

La benoîte *Décentralisation* est outrée de ce que ces mécréants aient supprimé la messe d'usage. Des pompiers se privent des pompes de l'Eglise, quel crime abominable, mais ces braves gens sont assez habitués au feu pour ne pas craindre celui de l'Enfer.

Deux enfants, un petit garçon de 7 ans, Marius Ballard et une petite fille de 3 ans, Marie Lechu, dont les parents demeurent rue de la Colombe, s'étaient hier soir, sur le bord d'une léne qui borde la route, lorsque soudain ils glissèrent et tombèrent dans les eaux profondes.

Ils allaient infailliblement périr, lorsqu'ils furent heureusement aperçus par un voisin M. Vallois, guimpier, qui se jeta résolument à leur secours et parvint à les retirer sains et saufs.

Les petits imprudents ont été conduits au domicile de leurs parents où ils ont reçu tous les soins nécessaires.

Un triste accident est arrivé hier, à une heure de l'après-midi, à un brigadier du 8<sup>e</sup> hussards, M. Foljat.

Il suivait à cheval la route de Vénissieux, lorsque soudain sa bête s'emporta, et dans sa course folle vint se jeter sur une voiture, dite jardinière, conduite par M. Patton, horticulteur.

Le choc fut si violent que le cavalier fut désarçonné, et dans sa chute sur la chaussée se fit une grave entorse au pied gauche et plusieurs contusions.

Relevé par les témoins de l'accident, il reçut les soins les plus pressés dans une maison voisine et fut ensuite conduit en voiture à la caserne de la Part-Dieu.

Un cultivateur de la Verpillière, nommé Sylvestre G..., avait amené hier au marché de Charrabaras, un cheval, atteint de la morve. On sait que les règlements de police interdisent sévèrement de mettre en vente les animaux atteints de cette maladie contagieuse.

M. Lagarrigue, vétérinaire-inspecteur de la ville, a fait arrêter le peu scrupuleux cultivateur.

### Un vol au rendez-vous

Hier soir, le nommé Amédée M..., marchand forain, se présentait avec un autre individu, chez M. Carron, épicer, rue des Trois-Pierres, et demandait deux canons de vin. Après avoir absorbé la consommation, le premier posa sur la banque une pièce de cinq francs en argent, et pendant que le marchand de vins déposait la monnaie sur le comptoir, il faisait prestement disparaître le tout.

M. Carron s'aperçut du manège, et, au moment où les deux compères allaient prendre la fuite, il mit la main au collet du maladroît escamoteur, et, malgré sa résistance, le conduisit au bureau de police, où il a été mis à la disposition du commissaire du quartier Saint-Louis.

Le nommé G... Pierre, d'origine italienne, demeurant rue Masséna, a été surpris hier au moment où il dérobaient une couronne de pain à l'étalage de M. Guillard, boulanger, rue Pierre-Corneille.

Une grande quantité d'objets divers, broches, foulards, mouchoirs, tricots, dont il n'a pu indiquer la provenance, et qu'il s'était procuré sans doute au même prix que le pain ont été saisis sur lui.

Ce filou mérite à été écroué à la Permanence.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, à 6 heures, chez M. Durel, boulanger, rue de la Patrière, 20.

Grâce aux prompts secours apportés par les voisins, il a été éteint avant d'avoir occasionné des dégâts sérieux.

Voici, d'après *Lyon médical*, le dernier bulletin sanitaire de notre ville :

Les inflammations de la gorge, du larynx et des bronches sont fréquentes. Les pneumonies et surtout les broncho-pneumonies augmentent de nombre.

Toujours beaucoup de fièvres catarrhales avec des localisations en général sans gravité.

Sousservent également en assez grand nombre des rhumatismes articulaires aigus, musculaires, des névralgies accompagnées de zona et des congestions encéphaliques.

Les maladies infectieuses se montrent en faible proportion.

Quelques fièvres typhoïdes et des scarlatines, surtout sur la rive gauche du Rhône. La diphtérie est moins rare. Erysipèles assez nombreux.

Dans les salles de chirurgie de l'Hôtel-Dieu, on signale des cas de gangrène gazeuse.

L'état sanitaire des maternités est satisfaisant.

Comme en 1879 et 1880, les coefficients mortuaires du mois de novembre sont faibles. Celui de la semaine qui vient de finir est encore au-dessous de la moyenne actuelle. Il est de 21,9 par mille habitants.

Mortalité de Lyon (population en 1876 342,815 habitants). Pendant la semaine finissant le 26 novembre 1881, on a constaté 144 décès, répartis comme suit :

Varole.....	0	Maladies du cœur.....	9
Erysipèle.....	0	Entérite, diarrhée.....	2
Scarlatine.....	2	Dysenterie.....	0
Croup.....	2	Choléra.....	0
Fièvre typhoïde.....	3	Cholera.....	0
— magueuse.....	0	Maladies du cerveau.....	18
— catarrhale.....	0	Méningite.....	0
Angine couenneuse.....	0	Affect. chirurgicales.....	9
Coqueluche.....	1	— cancéreuses.....	4
Faiblesse congénit.....	3	Autr. malad. aiguës.....	7
Affect. puerpérales.....	0	— chroniques.....	3
Pneumonie.....	14	Causes accidentelles.....	13
Pleurésie.....	2	Naissances.....	164
Phthisie.....	33	Morts-nés.....	12
Catarr. pulmon. chron.....	13	Décès.....	144

Il y a eu pendant cette semaine 59 naissances de plus que de décès.

## Variétés

### Le chemin de fer sur la Manche

On s'occupe beaucoup en ce moment du projet d'un chemin de fer qui, traversant à ciel ouvert la Manche, relierait la France et l'Angleterre. Ce projet du reste n'est pas nouveau ; il remonte à vingt-cinq années, traversées par des fortunes diverses. Approuvé en 1869 par l'Académie des sciences, et retardé par les événements de 1870, il semble approcher enfin de son exécution.

Il se développe, non point en hostilité, mais concurrence avec le projet de tunnel sous-marin. Ce ne sera pas trop, certes, de ces deux voies rapides pour lutter contre les efforts de l'Allemagne, qui tend à déplacer à son profit le mouvement du transit de l'Orient avec l'Occident.

Les ingénieurs allemands ont tracé une ligne ferrée directe d'Odessa et de Constantinople à Berlin ; à cette ligne il fallait une tête. Ils ont désigné Anvers.

De là les gigantesques travaux, aujourd'hui terminés, qui font de ce port un des premiers de l'Europe. Aujourd'hui les Allemands espèrent que le courrier d'Angleterre viendra de préférence prendre

à Anvers le chemin de fer de Berlin, atteindra la mer Noire à Odessa, gagnera Téhéran par Tiflis et la Caspienne. De Téhéran au détroit d'Ormuz et à Bombay, la route est facile et le parcours relativement, n'est plus de grande importance.

Pour défendre utilement les intérêts commerciaux de la France, pour maintenir sur son territoire le transit du Levant et de l'Inde, il faut développer le réseau de nos chemins de fer, doubler les lignes qui unissent nos ports de la Manche à ceux de la Méditerranée, et les relier si étroitement aux lignes anglaises qu'elles puissent seules leur ouvrir les voies ferrées du continent. Tunnel ou pont, chemin de fer sous marin ou chemin de fer à ciel ouvert, il faut une ligne — il faut même deux lignes — qui suppriment le transbordement et permettent aux trains de Liverpool d'arriver directement à Paris, Lisbonne, Rome, Berlin, Saint-Petersbourg, Vienne, Constantinople, et plus tard de pénétrer en Asie.

La plus grande largeur du détroit de la Manche est de 44 kilomètres ; la plus petite est de 35. Cinq tracés ont été étudiés ; celui qui paraît le meilleur aurait un développement de 37 kilomètres. Il touche au banc de roche Le Colbart qui est à 18 kilomètres de la côte française, et au banc de roche Le Varue qui est à la même distance de la côte anglaise. Les sondages, exécutés par des officiers de la marine de l'Etat, ont donné, de cent mètres en cent mètres, des profondeurs qui n'ont rien d'inquiétant.

Le détroit, dans l'axe du tracé, se partage en trois zones de profondeur variable. La profondeur moyenne de la première est de 21 mètres sur un parcours de 26 kilomètres ; celle de la seconde de 36 mètres sur un parcours de 8 kil. 1/2 ; celle de la troisième enfin, de 32 mètres sur un parcours de 3 kil. 1/2.

Partout un fond de roche qui assure aux piles du pont des assises immuables. Grâce aux progrès de la métallurgie, le pont ne sera point une entrave pour la navigation ; l'écartement des arches sera de 200 mètres, au moins, le Creusot offrant de porter à 300 mètres la longueur du tablier continu.

Les piles porteront les rails à plus de quarante mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers, et la hauteur moyenne d'un navire de grand modèle, de la ligne de flottaison à la cime de ses mâts, est à peine de trente cinq mètres. Des feux électriques puissants feront de chaque pile un phare qui, par les brumes les plus intenses, mettront le pont à l'abri de toute collision.

## NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Nous rappelons à nos lecteurs que les trois irrévocablement dernières représentations de Mme Jadic, au Théâtre-Bellecour, auront lieu samedi prochain, 10 décembre, la *Femme à papa*, dimanche 11, dans la journée en matinée à 2 heures, la *Roussette*, et, ce même dimanche pour ses adieux définitifs, la *Femme à papa*.

Le bureau de location est ouvert, tous les jours, de onze heures à six heures.

## MARCHES DE LYON

Lyon, 3 décembre.

### Grains

On a payé :

Blés du Dauphiné, 30.  
Blés du Bourbonnais, 31 à 31,75.  
Seigles, 20 à 20,25.  
Avoines, 20,50 à 21.  
Maïs, 16,50.

### Farines et Sons

On a payé :

Marques supérieures	57.00	à	58.50
Farines de commerce, Ires	53.00	»	54.00
Farines — rondes	50.00	»	51.00
Farines de boulangerie Ire	57.50	»	58.50
Farines rondes sur blé	52.00	»	54.50
Farines rondes ordinaires,	52.00	»	53.50
Sons de blés blancs	15.50	»	16.00
Gros sons de blé tendre	13.50	»	13.25
Recoupes de blé tendre	11.50	»	12.00
Fleurages blancs	18.00	»	19.00
— bis	15.00	»	16.50

### Pailles et Fourrages

On a payé :

Paille de froment,	6.00	à	6.25
— seigle,	6.25	»	6.50
Foin du pays,	12.50	»	12.75
Luzerne suivant coupe	12.50	»	13.25
Regains,	11.00	»	12.00

## BULLETIN FINANCIER

### Bourse de Paris

Paris, 3 décembre.

La Bourse, à notre avis, a été meilleure en apparence qu'en réalité. Comment qualifier bonne une séance au cours de laquelle les fonds d'Etat ont fléchi tandis que les valeurs ont monté sans s'arrêter.

Le 5 0/0 a fait 116,20 ; puis, ayant baissé à 115,75, il a clôturé à 115,90.

Le 3 0/0 finit à 85,80 ayant fait 86,10.

L'Italien après avoir fait 91,45 reste à 91,05.

Au contraire la Banque de France remonte à 6,000, la Banque d'Escompte à 880, la Société Générale à 835 ; le Crédit de France s'est couramment négocié à 920.

Nos prévisions sur la Banque Romaine se sont pleinement réalisées.

Le Crédit de France mettait en vente 50,000 actions, il en a été demandé plus du double.

Il n'y a là rien qui doive surprendre ; les avantages qu'il y a à s'intéresser, dès ses débuts, à cette nouvelle institution, sont trop importants pour qu'ils n'aient pas été compris par tous.

Aussi sommes-nous convaincus que la hausse n'est qu'à ses débuts, et qu'avant peu nous verrons les actions de la Banque Romaine à un prix beaucoup plus élevé que celui actuellement coté.

L'action de la Grande Compagnie d'Assurances termine la semaine dans de bonnes conditions de fermeté et de hausse éventuelle.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 4 décembre, 11 h. 55 soir.

### Election législative à Paris

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu aujourd'hui dans la première circonscription du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris :

Inscrits : 15,494. — Votants : 7,426

MM. Lefèvre, républicain.	3,931	614
Murat.	2,615	
Dujarrier.	612	
Divers.	267	

